



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT
MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 6 juin 2023

DELIBERATION N° 2023-06-03

Approbation du procès-verbal

du 22 mars 2023

Le six juin deux mille vingt-trois, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, suite à l'absence de quorum lors du comité du trente et un mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, Antoine GRANGE, Christian LEPINARD, Eric BARITHEL, Jean-François GIMBERT.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Dominique DUBONNET et Michel PONTAIS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON, Karine FALCONNAT, MM. Pierre AGERON, Henri PERRIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Procuration : M. Philippe CHAPPET donne procuration à M. Pierre AGERON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Joël MUGNIER, Roland LOMBARD et Jean-François PERISSOUD

Délégués suppléants présents sans voix délibérative (présences des titulaires) :

MM. Roger DALLEVET, Gérard LACHENAL.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Abstention : 00

Le procès-verbal du comité syndical du 22 mars 2023 est approuvé.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 6 juin 2023.



Le Président

Antoine de Menthon
Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,